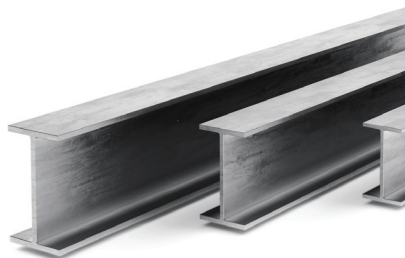


DÉCHÈTERIE MODE D'EMPLOI

Professionnels

(Artisans, commerçants, industriels...)



ONTS DE LACAUNE
ONTAGNE
AUT LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





POURQUOI LA DÉCHÈTERIE?

CARACTÉRISTIQUES DES DÉCHETS

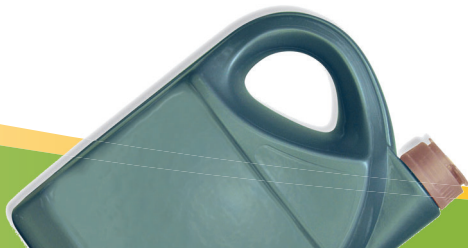
 Les déchets de chantiers sont complexes & variés.

On y retrouve :


- des déchets inertes (gravats, carrelages, briques...)
- des déchets non dangereux non inertes (moquettes, tuyaux, plastiques, plâtre...)
- des déchets de bois
- des déchets dangereux (certaines peintures, colles, mastics...)

 Tous ces déchets doivent rejoindre la déchèterie car ils sont :

- soit **dangereux ou toxiques** et doivent bénéficier d'une dépollution,
- soit **recyclables ou valorisables** et doivent rejoindre la filière qui leur est dédiée pour être transformés en de nouveaux matériaux,
- soit **encombrants** et doivent être écartés pour ne pas gêner la collecte classique des déchets ménagers.



LES OBLIGATIONS LÉGALES

 En tant que producteur ou détenteur de déchets, en tant que professionnel, vous avez l'obligation et la responsabilité d'assurer ou de faire assurer leur élimination dans le respect des règles en vigueur (art. L541-2 du code de l'Environnement).

Les dépôts sauvages, hors des déchèteries sont sanctionnés car ils accentuent le risque de feux de forêt, la destruction des milieux naturels (déchets inertes, gravats...) mais aussi de pollution de l'environnement (peintures, solvant, huiles de vidange...).

7 500 €

Les peines encourues pour un dépôt sauvage peuvent aller jusqu'à 7 500 € d'amende.


 Pour rappel, il est interdit :

- de déposer des déchets destinés à la déchèterie à proximité des bacs de collecte
- de brûler des déchets (même le bois et les déchets végétaux)
- d'abandonner ou d'enfouir tout déchet (y compris les gravats) dans des zones non contrôlées
- de laisser des déchets dangereux (pots de peinture par ex.) dans les espaces naturels ou agricoles
- de déverser les déchets dangereux liquides dans les réseaux (eaux usées, pluviales, fossés) et dans les espaces naturels



DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE

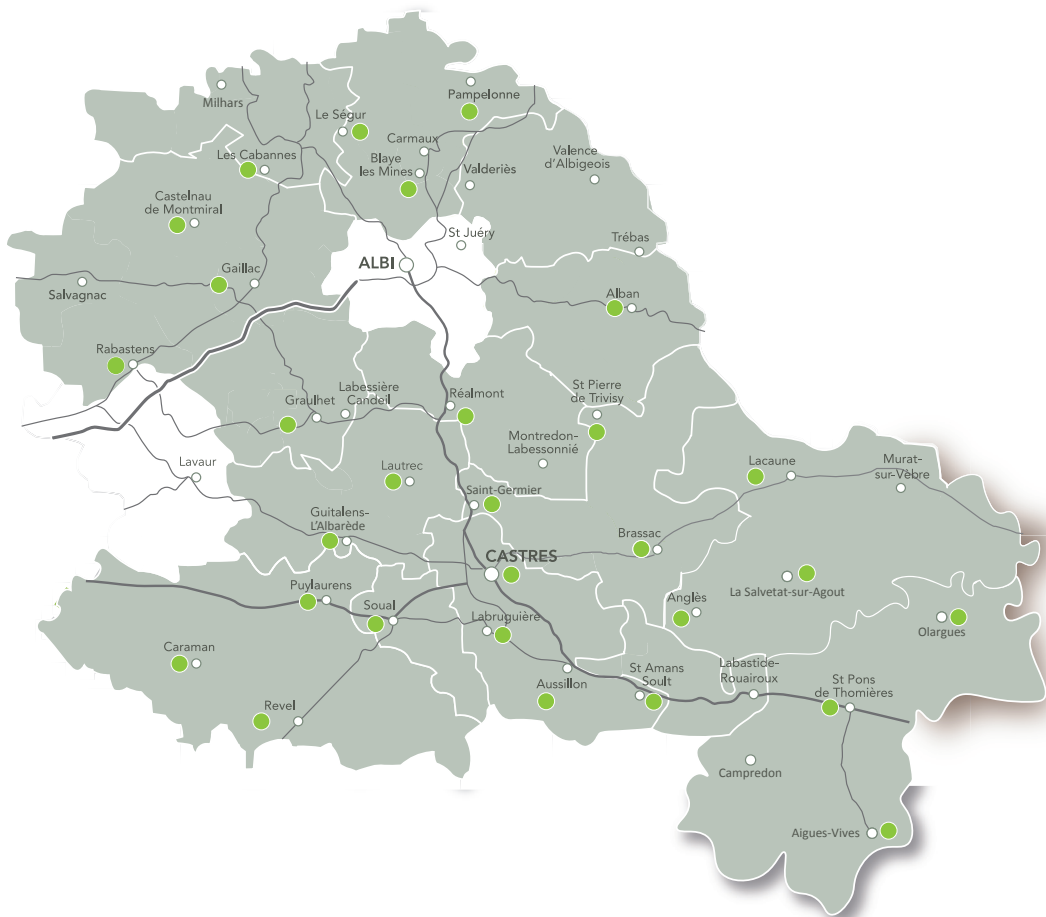
UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES

 Trifyl compte **29 déchèteries** accessibles aux professionnels sur son territoire (Tarn, Hérault, Haute-Garonne).

Ces déchèteries accueillent le grand public mais également les professionnels (artisans, commerçants, industriels, administrations, collectivités, conducteurs de véhicules d'entreprise...) pour leurs déchets «assimilés», notamment les déchets qui résultent de travaux.

 Les déchèteries répondent à **trois objectifs principaux** :

- fournir un service public de proximité,
- valoriser les produits et matériaux,
- protéger l'environnement.



● Déchèteries accessibles aux professionnels

www.trifyl.fr

Retrouvez les adresses et les horaires des
déchèteries sur la carte interactive du site
www.trifyl.fr.

Règlement

Le règlement intérieur des déchèteries est téléchargeable sur le site www.trifyl.fr ou consultable en déchèterie.

LE RÔLE DES GARDIENNES ET GARDIENS DE DÉCHÈTERIE



Les gardiennes et gardiens de déchèterie accueillent et informent les usagers.

Ils ont l'obligation de :

- faire respecter le règlement des déchèteries,
- veiller à la sécurité des biens et des hommes
- signaler les infractions.



Ils sont habilités à contrôler les cartes grises des véhicules, à accepter ou refuser les déchets selon leur compatibilité avec l'exploitation de la déchèterie.

Tout refus d'obtempérer ou toute infraction aux règles peut conduire à une exclusion de la déchèterie, à un recours aux forces de l'ordre et jusqu'à des poursuites pénales.

Les gardiennes et gardiens sont des agents de la fonction publique, qui bénéficient à ce titre d'une protection juridique renforcée.

L'OBLIGATION DE TRIER

À la déchèterie, les usagers, particuliers et professionnels ont l'obligation de séparer les déchets par nature, dans les contenants prévus à cet effet, suivant les indications écrites (signalétique) et orales données par les gardiennes et gardiens.



LES PRODUITS À DÉPOSER

selon les conditions et volumes prévus au règlement



Produits acceptés gratuitement :



Métaux



Bois non-traité



Mobilier



Cartons



Appareils
électriques et
électroniques



Huiles végétales



Batteries
et piles



Lampes



Cartouches
d'encre



Emballages en
verre



Textile

Gratuit



Produits acceptés et soumis à une tarification au poids :



Bois traité
*96 €HT /t



Déchets végétaux
*62 €HT /t



Gravats et inertes
*16 €HT /t



Tout-venant
*173,50 €HT /t



Déchets diffus
spécifiques
*1,22 €HT /kg



Huiles moteurs
*100 €HT /t




Plâtre
*120 €HT /t

Benne plâtre à partir de 2019 à Aussillon, Gaillac,
Rabastens, Saint-Pons de Thomières, Castres

Payant

* Tarifs HT indicatifs 2019

LES PRODUITS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIES

 L'amiante, les pneumatiques, les produits explosifs, les produits radioactifs, les engins à moteur, les médicaments et déchets hospitaliers... font partie des déchets refusés en déchèteries. Des filières spécialisées existent pour qu'ils soient éliminés dans les meilleures conditions, dans le respect des mesures de sécurité et de santé publique.

L'amiante

Les déchets d'amiante sont accueillis par des prestataires spécialisés. Ils sont conditionnés sur des palettes filmées et stockés dans des alvéoles spécifiques.

Les pneumatiques

Les pneumatiques usagés doivent être redonnés dans le circuit de distribution (chez les garagistes locaux...). Leur prise en charge est assurée par l'éco-organisme Aliapur, financé par les producteurs de pneumatiques.

Les bouteilles de gaz

Les bouteilles de gaz doivent être rapportées auprès des revendeurs agréés (stations service...). Par un décret de 2013, les fournisseurs de bouteilles de gaz ont une obligation de les reprendre.

 Plus d'informations dans le règlement intérieur, à télécharger sur le site www.trifyl.fr.

CONTACTS :

TRIFYL

Route de Sieurac
81 300 LABESSIÈRE-CANDEIL

Mail : secretariat@trifyl.fr
Tél. : 05.63.81.23.00
www.trifyl.fr

Communauté de Communes
des Monts de Lacaune et de la
Montagne du Haut Languedoc
Place du Général de Gaulle
81 230 LACAUNE

Mail : contact@ccmlhl.fr
Tél. : 05.32.11.09.25
www.ccmlhl.fr

